

FCP (Fonds Commun de Placement)  
de droit français

OPCVM relevant de la  
Directive 2009/65 CE

# OFI INVEST ESG ACTIONS INTERNATIONALES

## Rapport annuel au 31 décembre 2024

Commercialisateur : **MUTAVIE**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **CACEIS BANK FRANCE**

Gestion administrative et comptable : **CACEIS FUND ADMINISTRATION**

Commissaire aux comptes : **Aplitec**



**Ofi invest Asset Management**

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

**ofi invest**  
Asset Management

## CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

### Dénomination

Ofi Invest ESG Actions Internationales.

### Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

☒ Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

### Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

**Avertissement** : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

### Synthèse de l'offre de gestion

| Caractéristiques |              |                                      |                              |                   |                         |                                             |                                               |
|------------------|--------------|--------------------------------------|------------------------------|-------------------|-------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Part             | Code ISIN    | Affectation des sommes distribuables |                              | Devise de libellé | Souscripteurs concernés | Montant minimum des souscriptions initiales | Montant minimum des souscriptions ultérieures |
|                  |              | Revenu net                           | Plus-values nettes réalisées |                   |                         |                                             |                                               |
| RC               | FR001400I5F3 | Capitalisation                       | Capitalisation               | Euro              | Tous souscripteurs      | Néant                                       | Néant                                         |

### Objectif de gestion

L'objectif du Fonds est d'obtenir sur la durée de placement recommandée de cinq ans, diminuée des frais de gestion, une performance égale à celle de l'indice MSCI World Net Total Return EUR Index, tout en mettant en œuvre une approche ESG.

### Indicateur de référence

L'indice de référence du Fonds est l'indice MSCI World Net Total Return EUR Index (cours de clôture, dividendes nets réinvestis). Cet indice, libellé en euro, offre une exposition aux actions des grandes et moyennes capitalisations des pays les plus développés du monde, qui remplissent les critères de flottant, de liquidité et de taille de MSCI. Le MSCI World Net Total Return EUR Index est constitué d'environ 1500 valeurs, couvrant approximativement 85% de la capitalisation boursière ajustée de chaque pays.

En effet, l'administrateur de l'indice de référence qui est MSCI Limited classe les actions éligibles par capitalisation boursière selon un ordre décroissant pour calculer le montant total de la capitalisation boursière de l'univers éligible de ses indices. Ainsi, les entreprises dont le cumul représente 70% de la capitalisation boursière de l'univers sont catégorisées comme « grande capitalisation » et celles comprises entre 70% et 85% de la capitalisation boursière de l'univers sont catégorisées en « moyenne capitalisation ».

Son ticker Bloomberg est le : MSDEWIN Index.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur : [www.msci.com](http://www.msci.com)

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Le Fonds est géré de façon active. L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différents de celles de la composition de l'indicateur de référence. Le Fonds réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent le conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice. Les investissements dans les entreprises sont réalisés selon des pondérations qui ne sont pas fonction du poids relatif de chaque société dans l'indice.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Il a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

## Stratégie d'investissement

### Stratégies utilisées :

L'univers d'investissement de départ du Fonds est défini par l'ensemble des composants de l'indice MSCI World Net Total Return EUR. Sur la base d'une allocation dynamique, le gérant investira sur une sélection d'actions de sociétés de moyennes et grandes capitalisations (telle que définies selon la méthodologie de MSCI Limited pour constituer l'indice visé ci-dessus) de toutes zones géographiques, libellées en toutes devises, composant l'univers d'investissement de départ sans toutefois chercher à répliquer la pondération de chaque titre de celui-ci.

Le processus d'investissement concilie l'application de critères financiers et extra-financiers afin d'appliquer une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille.

Le portefeuille sera exposé au minimum à 90% aux marchés des actions internationales.

Les titres seront libellés en toutes devises. L'exposition du Fonds au risque de change pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

Le portefeuille pourra également être investi à hauteur de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC mettant en œuvre une gestion de type ISR.

Dans le but d'exposer le portefeuille aux marchés des actions et/ou de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, le Fonds pourra avoir recours à des instruments dérivés.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

### **Critères extra-financiers :**

Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

A partir de l'univers d'investissement de départ, le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives\\_ofi-invest-AM.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf). Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Ensuite, l'équipe d'analyse ESG réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux (E et S) spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance (G).

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption...), Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ;
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

Selon l'analyse de la Société de Gestion, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent des zones de risque qui peuvent avoir des impacts financiers significatifs sur les émetteurs et donc sur leur durabilité. Par ailleurs, les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie de croissance des réponses aux enjeux du développement durable créent des opportunités qui participent à leur développement économique. Dans ce sens, l'analyse ESG complète et enrichit l'analyse financière traditionnelle.

L'équipe d'analyse ESG définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (ESG listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux les plus importants. A partir de ce référentiel, une note ESG est calculée sur 10 pour chaque émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés E et S et d'autre part les enjeux G. Parmi les indicateurs utilisés pour établir cette note ESG, peuvent notamment être cités :

- Les émissions carbone Scope 1 en tonnes de CO<sub>2</sub>, la consommation d'eau en mètre cube, les émissions d'oxydes d'azote en tonnes pour le pilier environnement ;
- Les politiques de sécurité de l'information mises en place et la fréquence d'audit des systèmes, le nombre d'accidents mortels, le pourcentage de l'effectif total représenté par des conventions collectives pour le pilier social ;
- Le nombre total d'administrateurs, le pourcentage de membres indépendants du conseil d'administration, la rémunération totale en % du salaire fixe pour le pilier gouvernance.

Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants et de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités.

La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux ESG est spécifique à chaque secteur d'activités.

Ces notes peuvent faire l'objet :

- D'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés ;
- D'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.

La note ESG est utilisée pour établir un Score ISR (sur une échelle de 0 à 5 - le niveau 5 étant la meilleure note ESG du secteur) correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son secteur ICB de niveau 2 (c'est-à-dire son secteur principal conformément à la classification Industrial Classification Benchmark).

Les sociétés appartenant à l'univers d'investissement de départ sont ensuite classées à l'intérieur de chaque secteur en fonction de leur Score ISR et selon une approche « Best-In-Class » dans l'une des 5 catégories ISR suivantes qui couvre chacune 20% des sociétés du secteur ICB de niveau 2 :

- Sous surveillance : sociétés présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG ;
- Incertains : sociétés dont les enjeux ESG sont faiblement gérés ;
- Suiveurs : sociétés dont les enjeux ESG sont moyennement gérés ;
- Impliqués : sociétés actives dans la prise en compte des enjeux ESG ;
- Leaders : sociétés les plus avancées dans la prise en compte des enjeux ESG.

L'univers d'investissement éligible est dès lors défini par l'exclusion de l'univers d'investissement des sociétés présentant dans la catégorie ISR « Sous Surveillance ».

En cas de rétrogradation de l'évaluation ESG d'une entreprise entraînant un passage en catégorie « Sous surveillance », celle-ci peut être conservée en portefeuille à titre temporaire, sur décision conjointe des gérants et des analystes. Le désinvestissement sera réalisé sous un délai de trois mois.

L'analyse ESG des pratiques des entreprises est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG (fournies essentiellement par des agences de notation ESG mais également par des agences spécialisées), combiné à une analyse qualitative du pôle ESG.

Toutefois, nous pourrions faire face à certaines limites méthodologiques telles que :

- o Un problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations qui sont utilisées comme input du modèle de notation ;
- o Un problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter.

L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% de l'actif net du Fonds (hors liquidités).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la Note ESG attribuée à un émetteur par l'équipe d'analyse ESG diffère de celle proposée par une agence de notation ESG.

#### **Critères financiers :**

A partir de cet univers d'investissement éligible, le gérant met en œuvre une approche quantitative développée au sein du Groupe Ofi Invest qui consiste à sélectionner les valeurs sur la base de critères financiers (tels que la capitalisation boursière des émetteurs) et quantitatifs (à partir de données observables telles que le cours des actions).

Cette approche permet de définir une allocation géographique, sectorielle et une construction de portefeuille (sélection des noms de l'univers d'investissement éligible et pondération) qui sera rebalancée à minima trimestriellement et/ou chaque fois que cela sera jugé nécessaire par l'équipe de gestion.

Cette approche quantitative ne se base en aucun cas sur des hypothèses d'estimations de performances futures, ni d'analyse de tendance, mais a uniquement pour but de sélectionner des valeurs à partir de l'univers d'investissement éligible et de construire le portefeuille final.

#### Règlementation SFDR :

##### Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

##### Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

##### Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du Fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

##### **Actions et titres donnant accès au capital :**

Le Fonds est exposé au minimum à hauteur de 90% de son actif net à des actions et des titres donnant accès au capital et aux droits de vote de sociétés.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant est de 100% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les investissements se feront de manière opportuniste, à la discrétion du gérant, sans aucune contrainte de répartition sectorielle, sur des sociétés de moyennes et grandes capitalisations de toutes zones géographiques. Les titres détenus seront libellés en toutes devises.

##### **Titres de créance et instruments du marché monétaire**

Le Fonds n'aura pas recours à ce type d'instrument.

### Actions ou parts d'OPC :

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

|                                                    | Investissement autorisé au niveau de l'OPC |
|----------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| OPCVM de droit français ou étranger                | 10%                                        |
| FIA de droit français*                             | 10%                                        |
| FIA européens ou fonds d'investissement étrangers* | 10%                                        |
| Fonds d'investissement étrangers                   | N/A                                        |

\* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Les OPC détenus dans le portefeuille devront avoir obtenu le Label ISR.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le Fonds pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

### Instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le Fonds est susceptible d'utiliser des instruments dérivés, dans la limite de 10% de l'actif net, dans les conditions définies ci-après :

#### Nature des marchés d'intervention :

- ☒ Réglementés
- ☐ Organisés
- ☐ De gré à gré

#### Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ☒ Action
- ☐ Taux
- ☐ Change
- ☐ Crédit

#### Nature des interventions :

- ☒ Couverture (de manière discrétionnaire et exceptionnelle)
- ☒ Exposition
- ☐ Arbitrage

#### Nature des instruments utilisés :

- ☒ Futures
- ☒ Options
- ☐ Swaps
- ☐ Change à terme
- ☐ Dérivés de crédit : Credit Default Swap (sur indices et single-name)

#### Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ☒ Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- ☐ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- ☒ Augmentation de l'exposition au marché
- ☒ Autre stratégie : intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le Fonds.

#### Titres intégrant des dérivés :

Le Fonds n'aura pas recours à ce type d'instrument.

#### Dépôts :

Le Fonds peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 10% de l'actif net. Ces dépôts ont pour vocation de contribuer à la rémunération de la trésorerie.

#### Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèce, dans la limite de 10 % de son actif net.

#### Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le Fonds n'aura pas recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

#### Engagement du Fonds :

L'exposition du portefeuille n'a pas vocation à être supérieure à 100% de l'actif net ; cependant, dans le cas de souscriptions ou de rachats importants ou de variations importantes des marchés, le Fonds peut se trouver temporairement exposé au-delà de 100% de l'actif net. La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés qui pourra représenter jusqu'à 200% de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 100% de l'actif net (levier net).

#### Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :

Le gérant peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : BNP Paribas, CACIB, HSBC, Natixis, Société Générale et UBS.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Barclays, Goldman Sachs, JPMorgan, Morgan Stanley.

La Société de Gestion du Fonds sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'instruments dérivés et type de sous-jacents, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Fonds ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Fonds, ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Fonds supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Fonds peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

#### Garanties financières :

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « *collateral agreement* » avec ses contreparties.

Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- Ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Fonds.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Fonds n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Fonds.

#### **Conservation :**

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Fonds.

#### **Rémunération :**

Le Fonds est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre des opérations sur instruments dérivés.

#### **Profil de risque**

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du Fonds, les risques pour les porteurs sont les suivants :

##### Risque de perte en capital

L'investisseur est averti que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué en cas de mauvaise performance du Fonds, ce dernier ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

##### Risque inhérent à la gestion discrétionnaire

Le Fonds est investi en titres financiers sélectionnés discrétionnairement par la Société de Gestion. Il existe donc un risque que le Fonds ne soit pas investi sur les titres les plus performants.

##### Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du Fonds est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le Fonds pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

##### Risque de change

Etant donné que le Fonds peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

#### Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le Fonds peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le Fonds est exposé.

#### Risques en matière de durabilité

Le Fonds est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La stratégie d'investissement du Fonds intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

#### Durée de placement recommandée

Cinq (5) ans.

#### **CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE**

Néant.

#### **CHANGEMENT(S) À VENIR**

##### 1er janvier 2025 :

Changement de méthodologie ESG et minimum d'investissement durable de l'actif net : 20%.

#### **AUTRES INFORMATIONS**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

##### **Ofi Invest Asset Management**

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : [ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com](mailto:ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com)



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

### Contexte économique et financier

*Date des données chiffrées : 31 décembre 2024, sauf si mentionné.*

En 2024, les politiques monétaires ont connu des changements majeurs, avec une suprématie économique des États-Unis. La croissance américaine, soutenue par la consommation privée et les secteurs de la technologie et de l'IA, a contrasté avec celle de l'Europe. Malgré de nombreuses incertitudes politiques et géopolitiques, la croissance mondiale et les marchés financiers sont restés stables. L'inflation, qui avait diminué de moitié en 2023, a baissé plus progressivement en 2024 en raison de la rigidité de l'inflation des services. Cette désinflation a permis à la Réserve fédérale américaine et à la Banque Centrale Européenne d'assouplir leur politique monétaire, avec des taux directeurs à 4,5% aux États-Unis et à 3% dans la zone euro en fin d'année.

Après une année 2023 marquée par une reprise économique, les bourses mondiales ont continué de progresser en 2024, surtout aux États-Unis et en Chine. Cependant, le marché français a été pénalisé par l'instabilité politique. Le marché européen du crédit a bien performé, offrant des rendements attractifs malgré des taux longs en hausse en fin d'année. Le marché monétaire a surpassé les obligations souveraines.

#### L'environnement économique :

Pour la quatrième année consécutive, la croissance mondiale a dépassé 3%, mais avec des disparités importantes entre les régions. Les États-Unis ont été un moteur clé grâce à une consommation vigoureuse, tandis que la zone Euro a connu une reprise modérée avec des disparités sectorielles et nationales.

**Aux Etats-Unis**, la demande domestique a été soutenue par la hausse des revenus réels et des dépenses de consommation. Les entreprises américaines gardent des fondamentaux solides et ont surmonté la hausse des taux grâce à des liquidités abondantes. Quant au chômage, il est resté bas (4,2% en novembre), sans surchauffe du marché du travail. Au total, la croissance économique a été plus robuste que prévu, atteignant environ 2,8% en 2024.

**De l'autre côté de l'Atlantique**, la consommation privée a été moins dynamique, malgré un marché du travail solide et une hausse des salaires. A noter que le taux d'épargne est resté élevé, freinant la consommation. La croissance de la zone euro devrait être environ de 0,7% sur l'année 2024, soutenue par principalement par le secteur des services. La crise industrielle, notamment en Allemagne, a pesé sur la croissance. L'Espagne et les pays périphériques ont contribué positivement à la croissance de la zone euro.

En 2024, l'inflation<sup>1</sup> a diminué pour atteindre environ 3% aux États-Unis et dans la zone euro. Cette baisse a permis à la Réserve fédérale américaine (Fed) et à la Banque Centrale Européenne (BCE) de réduire leurs taux directeurs de 100 points de base, les amenant à 4,5% aux États-Unis et à 3,0% dans la zone euro. La normalisation des bilans a également progressé, avec une réduction notable des actifs détenus par les deux banques centrales.

D'autres grandes banques centrales ont également baissé leurs taux, sauf la Banque du Japon (BoJ), qui a augmenté son taux directeur à 0,25% en 2024.

Les élections européennes ont vu une montée des partis d'extrême droite, comme prévu par les sondages. En France, les résultats ont conduit Emmanuel Macron à dissoudre l'Assemblée nationale et à convoquer des élections législatives anticipées en juin, entraînant une instabilité politique et un dérapage budgétaire en 2024. En Allemagne, la rupture de la coalition d'Olaf Scholz a conduit à des élections anticipées prévues pour février prochain. Aux États-Unis, les résultats des élections ont été clairs et bien accueillis par les marchés, grâce aux baisses d'impôts annoncées et à un cadre favorable aux affaires. Il faudra attendre 2025 pour voir si le président américain mettra en œuvre son programme.

<sup>1</sup> L'inflation est une augmentation générale et continue des prix des biens et services dans une économie sur une période donnée.

\* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

### Taux d'intérêt :

En 2024, les actions des Banques Centrales ont donné le « La » des marchés de taux. Les baisses de taux directeurs étaient attendues dès le début de l'année, mais ont été retardées. La BCE a commencé à baisser ses taux en juin, suivie par la Fed en septembre. Les taux courts ont été peu impactés et sont restés stables, tandis que les taux longs ont augmenté. Le taux à 2 ans américain est resté autour de 4,24%, et le taux à 2 ans allemand a légèrement diminué à 2,10% (-30bps). Le taux à 10 ans américain a augmenté à 4,57% (+70 bps) et le taux à 10 ans allemand à 2,36% (+34 bps).

Les obligations souveraines (obligations d'Etat) en zone euro ont donc eu une performance de 1,78% (pour l'indice JPM GBI EMU), inférieure aux fonds monétaires qui ont atteint presque 4%, un record depuis 2008. En parallèle, dans un contexte politique particulièrement dégradé en France depuis la dissolution de l'Assemblée nationale et les élections législatives en juin dernier, l'écart des taux 10 ans entre l'Allemagne et la France s'est écarté d'environ 30 points de base pour terminer l'année au-dessus de 80 points de base. L'écart de taux entre les États-Unis et l'Allemagne s'est également creusé pour passer de 190 points de base début 2024 à 220 points de base en fin d'année.

### Crédit :

Les obligations du secteur privé ont offert de meilleurs rendements : environ 5% pour les obligations de bonne qualité et 9% pour le crédit spéculatif à haut rendement. Le marché du crédit étant sensible au taux et aux marges de crédit (spreads), ce sont donc bien les spreads qui ont soutenu la classe d'actifs. Les émissions primaires ont atteint des records avec 588 milliards d'euros émis sur l'« Investment Grade » et 155 milliards d'euros sur le « High Yield »<sup>2</sup>, selon OIS et Bloomberg (émissions financières et corporate). Les flux vers les fonds obligataires européens ont même triplé par rapport à 2023, permettant au passage aux entreprises de se refinancer.

### Actions :

En 2024, les prévisions économiques ont été déjouées. Le ralentissement économique américain ne s'est pas concrétisé, l'inflation sous-jacente<sup>3</sup> est restée persistante, surtout aux États-Unis, et les tensions géopolitiques ont été constantes. Malgré cela, la volatilité<sup>4</sup> des marchés actions n'a pas augmenté, et de nombreux indices ont atteint des records historiques.

Les valeurs américaines ont représenté plus de 75% des grands indices internationaux, grâce à une croissance économique dynamique et auto-entretenue. Les investissements internationaux se sont concentrés sur les marchés américains, perçus comme un îlot de prospérité résiliente. L'innovation technologique, dominée par les entreprises américaines, a également prospéré, avec huit entreprises dépassant les 1.000 milliards de dollars de capitalisation boursière, toutes liées à l'Intelligence Artificielle. Un écosystème entier, incluant les infrastructures de centres de données et la génération électrique, en a bénéficié. Sur cette période, les marchés américains ont atteint une valorisation record, à près de 23 fois les résultats estimés de 2025, avec des secteurs variés comme l'industrie et les services financiers contribuant à cette croissance.

Le marché japonais a également bien performé, avec le Nikkei<sup>5</sup> dépassant son record de 1989, soutenu par la consommation des ménages et une inflation proche de 2%. Les marchés émergents ont connu une bonne année, notamment grâce au rebond des valeurs chinoises soutenues par les mesures de Pékin.

<sup>2</sup> On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

\* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

<sup>3</sup> L'inflation sous-jacente, également appelée inflation de base, est une mesure de l'évolution des prix qui exclut les éléments les plus volatils, tels que les produits alimentaires et l'énergie.

<sup>4</sup> La volatilité est une mesure statistique de la dispersion des rendements d'un actif financier ou d'un marché. Elle indique à quel point les prix d'un actif peuvent fluctuer autour de leur moyenne sur une période donnée.

<sup>5</sup> Indice boursier le plus suivi au Japon. Il est composé des 225 plus grandes entreprises japonaises cotées à la Bourse de Tokyo.

La France et l'Allemagne, les deux moteurs économiques européens, ont connu des difficultés. La France a souffert d'une instabilité politique, entraînant une prime de risque sur son marché domestique, et le CAC 40 a terminé l'année en baisse de plus de 10% par rapport à son record de mai 2024. L'Allemagne, dépendante de l'économie chinoise, n'a pas vu la reprise manufacturière attendue, mais son marché a fini sur une note plus positive grâce à l'espoir de la fin des hostilités en Ukraine, d'une relance chinoise et d'un nouveau gouvernement plus dépensier.

### Politique de gestion

La gestion procède à un rebalancement trimestriel. Ce processus se déroule en plusieurs étapes. Un premier filtre extra-financier est appliqué sur la base de la notation ISR des équipes d'analyse Ofi Invest Asset Management selon une approche Best-In-Class en excluant les titres dits « Sous surveillance ». Puis un deuxième filtre est appliqué sur la base de listes d'exclusions propre à la politique extra-financière du Groupe. A partir de ce nouvel univers, la pondération de chaque ligne du portefeuille est déterminée par un modèle qui va tendre à réduire les biais sectoriels et géographiques engendrés par les filtres extra-financiers. L'objectif du fonds est de se rapprocher au maximum de la performance de l'indice dans une approche dite de « low tracking-error ».

Ce processus n'a été effectué que lors des changements de trimestres, aucun rebalancement exceptionnel n'a eu lieu.

Le Fonds a fait usage d'instruments dérivés linéaires au cours de l'année et à la marge uniquement pour couvrir des mouvements au passif.

Les instruments dans lesquels le Fonds a investi sont libellés en euro, dollar, dollar australien, dollar canadien, franc suisse, couronne danoise, livre sterling, dollar Hong Kong, yen, couronne suédoise et dollar singapourien.

2024 a été marquée par de nombreuses échéances électorales, dont l'une des plus importantes l'élection présidentielle du mois de novembre aux Etats-Unis, dans un contexte économique singulier. Cette singularité demeure « l'exceptionnalisme américain » qui se traduit par des bonnes performances macro et micro économiques qui défient les prévisions, alors que dans le même temps les autres grandes zones économiques Europe, Chine et Japon restent en retrait sur le terrain des performances économiques. L'objectif de l'atterrissage « en douceur », voire d'une accélération de l'activité économique, paraît totalement atteignable pour la Fed qui a déjà clairement annoncé la fin de son cycle de durcissement monétaire fin 2023 pour lutter contre la forte remontée de l'inflation après la pandémie Covid-19.

Les problématiques géopolitiques internes, les difficultés structurelles et conjoncturelles de certains secteurs d'activité (ex : automobile, chimie, bâtiment), et la faiblesse de l'activité économique en Chine ont continué à peser négativement sur les performances économiques d'un grand nombre d'entreprises européennes. Comme en 2023, la thématique liée à la Technologie et plus spécifiquement l'Intelligence Artificielle a fortement soutenu la performance des grands indices boursiers mondiaux, cela au bénéfice absolu et relatif du marché des actions américaines.

Sur l'année 2024, l'indice S&P 500 Total Return réalise une performance de +25,02% alors que l'indice EuroStoxx 50 Net Total Return progresse de seulement +11,01%. Le taux de change EURUSD a démarré l'année à 1,1054 \$ et termine l'année à 1,0354 \$.

Pour finir, les banques centrales européennes et américaines ont réalisé les premières baisses de taux d'intérêts directeurs du nouveau cycle d'assouplissement monétaire. Les taux FED FUNDS qui se situaient à 5,50 en début d'année 2024 ont été abaissés à 3 reprises jusqu'au niveau de 4,50 en décembre 2024. En ce qui concerne le taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne, il est passé de 4,50 en début à 3,15 en fin d'année à la suite de 4 mouvements de baisse.

Sur les marchés actions, les grands gagnants en termes de performances boursières sur l'année 2024 ont de nouveau été les secteurs de la Technologie (notamment les acteurs présents sur le segment de l'Intelligence Artificielle) et le secteur Financier.

L'allocation sectorielle du portefeuille a négativement contribué à la performance à hauteur de -0,60%. Cette contribution est mineure de par la nature du modèle qui tend à gommer les biais sectoriels du portefeuille. La sélection de valeurs associées à l'application des filtres extra-financiers a également coûté à hauteur de -1,20%. Au niveau de l'effet sélection, les 4 valeurs suivantes ont été les plus grosses contributrices positivement à la performance : Nvidia Corp (+2,19%), Broadcom Inc (+0,60%), Mitsubishi Heavy Industries (+0,25%) et Siemens Energy (+0,20%). A contrario les 5 valeurs suivantes ont pesé négativement sur la performance du fait de leur sélection : Meta (-0,63%), Apple INC (-0,48%), Vestas Windd Systems (-0,29%), Tesla Inc (-0,29%) et Fortescue Ltd (-0,23%).

## Performances

Entre le 29 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, la performance du Fonds a été de 24,43% contre 26,60% pour l'indice de référence (indice MSCI World Net Total Return EUR Index).

| Ptf Libellé                                    | Code ISIN    | Date de début | Date de fin | Net Ptf Return | Benchmark Return | VL de début | VL de fin |
|------------------------------------------------|--------------|---------------|-------------|----------------|------------------|-------------|-----------|
| OFI INVEST ESG ACTIONS INTERNATIONALES PART RC | FR001400I5F3 | 29/12/2023    | 31/12/2024  | 24,43%         | 26,60%           | 105,30 €    | 131,03 €  |

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

## Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

|                                        |           |              |                             | MOUVEMENTS<br>(en devise de comptabilité, hors frais) |              |
|----------------------------------------|-----------|--------------|-----------------------------|-------------------------------------------------------|--------------|
| NOM_FONDS                              | CATEGORIE | ISIN         | TITRE                       | ACQUISITIONS                                          | CESSIONS     |
| OFI INVEST ESG ACTIONS INTERNATIONALES | OPC       | FR001400KPZ3 | OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I | 3 347 222,10                                          | 2 447 334,12 |
| OFI INVEST ESG ACTIONS INTERNATIONALES | ACTIONS   | US5949181045 | MICROSOFT CORP              | 444 161,30                                            | 69 077,77    |
| OFI INVEST ESG ACTIONS INTERNATIONALES | ACTIONS   | US67066G1040 | NVIDIA CORP                 | 424 742,56                                            | 441 574,65   |
| OFI INVEST ESG ACTIONS INTERNATIONALES | ACTIONS   | US0231351067 | AMAZON.COM INC              | 229 798,19                                            | 343 418,28   |
| OFI INVEST ESG ACTIONS INTERNATIONALES | ACTIONS   | US0605051046 | BANK OF AMERICA CORP        | 218 466,97                                            | 91 989,75    |
| OFI INVEST ESG ACTIONS INTERNATIONALES | ACTIONS   | US11135F1012 | BROADCOM INC                | 181 775,18                                            | 52 267,88    |
| OFI INVEST ESG ACTIONS INTERNATIONALES | ACTIONS   | US4370761029 | HOME DEPOT INC              | 156 266,69                                            | 70 547,37    |
| OFI INVEST ESG ACTIONS INTERNATIONALES | ACTIONS   | US22160K1051 | COSTCO WHOLESALE            | 152 769,53                                            | 58 858,87    |
| OFI INVEST ESG ACTIONS INTERNATIONALES | ACTIONS   | US9311421039 | WALMART INC                 | 132 562,64                                            | 56 291,23    |
| OFI INVEST ESG ACTIONS INTERNATIONALES | ACTIONS   | US5324571083 | ELI LILLY & CO              | 46 245,44                                             | 115 611,97   |

## INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement\\_actionnarial-et-de-vote.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf). Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

### Procédure de choix des intermédiaires

La Société de Gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception et transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marché.

Dans ce cadre, des frais d'intermédiation seront également facturés au Fonds en complément des frais décrits ci-dessus.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritère est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

#### Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

#### Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de l'engagement.

Le niveau d'exposition consolidé du Fonds intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés est limitée à 200% de l'actif net (levier brut), et à 100% de l'actif net (levier net).

#### Informations relatives à l'ESMA

##### Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

##### Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- |                   |                                     |
|-------------------|-------------------------------------|
| ▪ Change :        | Pas de position au 31 décembre 2024 |
| ▪ Taux :          | Pas de position au 31 décembre 2024 |
| ▪ Crédit :        | Pas de position au 31 décembre 2024 |
| ▪ Actions – CFD : | Pas de position au 31 décembre 2024 |
| ▪ Commodities :   | Pas de position au 31 décembre 2024 |

##### Les contrats financiers (dérivés listés) :

- |             |                                     |
|-------------|-------------------------------------|
| ▪ Futures : | <b>696 589 euros</b>                |
| ▪ Options : | Pas de position au 31 décembre 2024 |

##### Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

## Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2024, Ofi Invest ESG Actions Internationales n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

## Informations relatives aux rémunérations

### Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Partie quantitative :

#### **Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :**

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (\*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (\*\*), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(\* Effectif présent au 31 décembre 2024)

(\*\* Bonus 2024 versé en février 2025)

## Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
Ofi Invest ESG Actions Internationales

Identifiant d'entité juridique :  
5493000JSCLB2CWDZJ20

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ Oui

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : \_\_\_\_ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables** ayant un **objectif social** : \_\_\_\_ %

☐ ☒ Non

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_\_ % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ofi Invest ESG Actions Internationales (ci-après le « **Fonds** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Fonds a suivi une approche « Best-in-Class » permettant d'exclure 20% des émetteurs de chaque secteur de l'univers d'investissement les moins vertueux en termes de pratique ESG et de ne garder en portefeuille que les entreprises intégrant des pratiques ESG.

## ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au 31 décembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille du Fonds atteint **2,80** sur 5 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds Maître.

## ● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable. Cette annexe contenant les informations annuelles relatives à la SICAV conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.

## ● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Non applicable.

## ● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

| Indicateur d'incidence négative                                      | Elément de mesure                                                  | Incidences<br>[année n]                                                                                             | Incidences<br>[année n-1]      | Explication                                                                                                                                           | Mesures prises,<br>mesures prévues<br>et cibles définies<br>pour la période de<br>référence<br>suivante                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement |                                                                    |                                                                                                                     |                                |                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Emissions de gaz à effet de serre                                    | 1. Emissions de GES                                                | Emissions de GES de niveau 1                                                                                        | 266,57 Teq CO2                 | Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au Fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée. | Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR .<br><br>Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion | Notation ESG <sup>1</sup> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux :<br>« émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ;<br>Politique d'Engagement sur le volet climat ;<br>Politique de Vote sur le Say on Climate ;<br>Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz<br>Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ;<br><br><u>Mesures additionnelles prévues en 2024</u> :<br>Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille .<br><br>Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).<br><br>Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz |
|                                                                      |                                                                    |                                                                                                                     | Taux de couverture = 99,49%    |                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                                                      |                                                                    | Emissions de GES de niveau 2                                                                                        | 124,51 Teq CO2                 |                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                                                      |                                                                    |                                                                                                                     | Taux de couverture = 99,49%    |                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                                                      |                                                                    | Emissions de GES de niveau 3                                                                                        | 4675,77 Teq CO2                |                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                                                      |                                                                    |                                                                                                                     | Taux de couverture = 99,49%    |                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                                                      |                                                                    | Emissions totales de GES                                                                                            | 5066,86 Teq CO2                |                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                                                      |                                                                    |                                                                                                                     | Taux de couverture = 99,49%    |                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                                                      | 2. Empreinte carbone                                               | Empreinte carbone<br><br>(Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)                                             | 314,28 (Teq CO2/million d'EUR) | Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au Fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée. | Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion                                                                                                     | Politique d'Engagement sur le volet climat.<br><br>Politique de Vote sur le Say on Climate.<br><br><u>Mesures additionnelles prévues en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                                      |                                                                    |                                                                                                                     | Taux de couverture = 99,49%    |                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                                                      | 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements | Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements<br><br>(Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA) | 717,96 (Teq CO2/million d'EUR) | Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au Fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée. | Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion                                                                                                     | Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux :<br>« émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ;<br><br>Politique d'Engagement sur le volet climat.<br><br>Politique de Vote sur le Say on Climate.<br><br><u>Mesures additionnelles prévues en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|                                                                      |                                                                    |                                                                                                                     | Taux de couverture = 99,49%    |                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                                                      | Part d'investissement                                              | 0,08%                                                                                                               |                                | Se référer à la                                                                                                                                       | Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz.                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

<sup>1</sup> La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

|              |                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                   |                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|              | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles                   | dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles                                                                                                                                                                                                                    | Taux de couverture = 96,15%                       |                                                                                                                                                       | « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion                 | Politique d'Engagement sur le volet climat ;<br><br>Politique de Vote sur le Say on Climate.<br><br><u>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|              | 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable                              | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie | Part d'énergie non renouvelable consommée = 0,62% |                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                       | Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ;<br><br>Analyse de controverses sur cet enjeu ;<br><br>Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|              |                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Taux de couverture = 93,14%                       |                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                       | <u>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|              | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique                      | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique                                                                                                                             | 0,28 (GWh/million d'EUR)                          |                                                                                                                                                       | Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion | Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ;<br><br>Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|              |                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Taux de couverture = 96,85%                       |                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                       | <u>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Biodiversité | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones                                            | 0,02%                                             | Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au Fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée. |                                                                                                                                                                                                       | Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ;<br><br>Analyse de controverses sur cet enjeu ;<br><br>Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ;<br><br>Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme.<br><br><u>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</u> Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024);<br><br>Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
|              |                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Taux de couverture = 96,52%                       |                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Eau          | 8. Rejets dans l'eau                                                                             | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée                                                                                                                                                  | 8622,75 (Tonnes)                                  |                                                                                                                                                       | Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et PAI 9 conformément à l'annexe I du                                                                                                                  | Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ;<br><br>Analyse de controverses sur cet enjeu.<br><br><u>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|              |                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Taux de couverture = 4,01%                        |                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

|                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                             |                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                             |                                                                                                                                                       | règlement SFDR .                                                                                                                                                                                       | d'incidences négatives (PAI).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Déchets                                                                                                                                             | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs                                                                                                                                                | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée                                                                                                                                                                          | 35,30 (Tonnes)              |                                                                                                                                                       | Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion. | Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels.<br><br>Analyse de controverses sur ces enjeux.<br><br><u>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Taux de couverture = 52,47% |                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption |                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                             |                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Les questions sociales et de personnel                                                                                                              | 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales                                                             | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales                                                                                                                             | 0%                          | Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au Fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée. | Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion. | Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ;<br><br>Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ;<br><br>Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.<br><br><u>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
|                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Taux de couverture = 99,75% |                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                                                                                                                                     | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations | 0,37%                       |                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                        | Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial.<br><br>Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial).<br><br>Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires.<br><br><u>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).                                                           |
|                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Taux de couverture = 97,11% |                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                                                                                                                                     | 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé                                                                                                                                           | Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements                                                                                                                                                                                                               | 0,12                        | Cette annexe contenant les informations                                                                                                               | Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences                                                                                                                                      | Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.<br><br><u>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Taux de couverture = 38,80% |                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

|                                                                              |                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                |                             |                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                              | 13. Mixité au sein des organes de gouvernance                                                                                   | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres                                                   | Taux de couverture = 0,35%  | ns<br>annuelles<br>relatives<br>au Fonds<br>conformé<br>ment au<br>Règlement<br>Délégué<br>(UE)<br>2022/1288<br>est la<br>première à<br>être<br>publiée. | négatives<br>des<br>politiques<br>d'investiss<br>ement sur<br>les<br>facteurs<br>de<br>durabilité<br>»<br>disponible<br>sur le site<br>internet de<br>la Société<br>de gestion                      | Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : «composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40%.<br><br>Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR.<br><br><u>Mesures additionnelles prévues en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                                                              |                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                | Taux de couverture = 99,99% |                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                                                              | 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)    | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées                                                                   | 0%                          |                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion | Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques.<br><br><u>Mesures additionnelles prévues en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). |
|                                                                              |                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                | Taux de couverture = 99,75% |                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales |                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                |                             |                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Eau, déchets et autres matières                                              | Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques                                                            | Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques                                                                                                   | 0,01%                       | Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au Fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.    | Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion | Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).<br><br>Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                                                              |                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                | Taux de couverture = 96,15% |                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Lutte contre la corruption et les actes de corruption                        | Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption | Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption | 0,06%                       |                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                     | Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires»<br><br>Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).<br><br><u>Mesures additionnelles prévues en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).                                                   |                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                                                              |                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                | Taux de couverture = 99,52% |                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2024, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

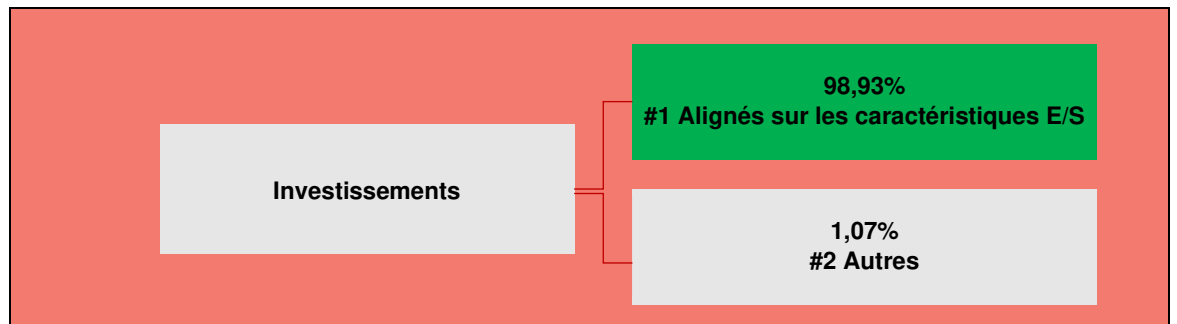
| Actif                             | Poids | Pays       | Secteur                       |
|-----------------------------------|-------|------------|-------------------------------|
| ASML HOLDING NV                   | 5,4%  | Pays-Bas   | Technologies de l'information |
| SAP                               | 5,2%  | Allemagne  | Technologies de l'information |
| MTU AERO ENGINES HOLDING AG       | 4,5%  | Allemagne  | Industrie                     |
| SCHNEIDER ELECTRIC                | 4,2%  | Etats Unis | Industrie                     |
| COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN SA      | 4,1%  | France     | Industrie                     |
| LAIR LIQUIDE SOCIETE ANONYME POUR | 4,1%  | France     | Matériaux                     |
| OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE X     | 3,6%  | France     |                               |
| SANOFI SA                         | 3,6%  | Etats Unis | Santé                         |
| TECHNIP ENERGIES NV               | 3,2%  | France     | Pétrole et gaz                |
| DEUTSCHE TELEKOM N AG             | 3,2%  | Allemagne  | Services de communication     |
| VEOLIA ENVIRON. SA                | 2,9%  | France     | Services aux collectivités    |
| LOREAL SA                         | 2,8%  | France     | Soins de santé                |
| KERRY GROUP PLC                   | 2,7%  | Irlande    | Soins de santé                |
| ACCOR SA                          | 2,7%  | France     | Consommation discrétionnaire  |
| GENERALI                          | 2,5%  | Italie     | Finance                       |

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Au 31 décembre 2024, le Fonds a **98,93%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **1,07%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 0,85% de liquidités ;
- 0% de produits dérivés ;
- 0,22% de valeurs ou titres ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du Fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de liquidités et de produits dérivés et 10% maximum de valeurs ou titres ne disposant pas d'une score ESG.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31 décembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

| Secteurs                      |       |
|-------------------------------|-------|
| Industrie                     | 20,9% |
| Technologies de l'information | 14,1% |
| Finance                       | 11,6% |
| Consommation discrétionnaire  | 11,5% |
| Santé                         | 9,7%  |
| Soins de santé                | 8,8%  |
| Matériaux                     | 5,8%  |
| Pétrole et gaz                | 4,1%  |
| Services de communication     | 3,8%  |
| Autre                         | 3,6%  |
| Immobilier                    | 3,1%  |
| Services aux collectivités    | 2,9%  |



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>2</sup> ?

☐ Oui

- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

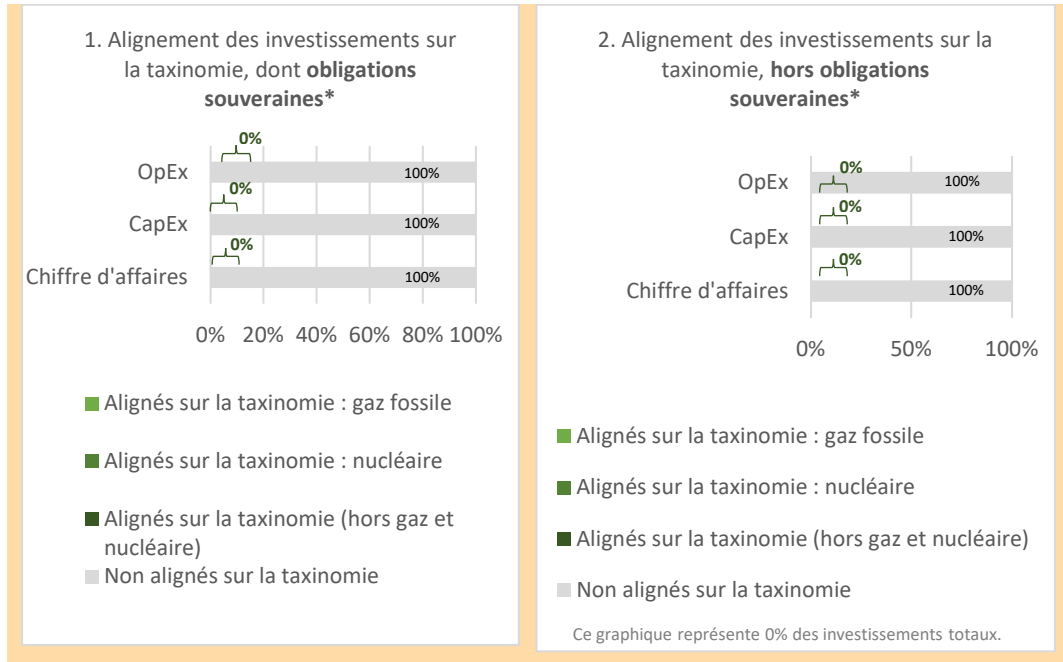
<sup>2</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

### ● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 décembre 2024, la part des investissements du Fonds Maître dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

### ● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable. Cette annexe contenant les informations annuelles relatives à la SICAV conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.



Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



### ● Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds Maître.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

#### ● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

#### ● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

#### ● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

#### ● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

## **OFI INVEST ESG ACTIONS INTERNATIONALES**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

## **OFI INVEST ESG ACTIONS INTERNATIONALES** **Fonds Commun de Placement**

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT  
Société de gestion  
20-22, rue Vernier – 75017 PARIS

---

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2024**

Aux porteurs de parts,

#### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OFI INVEST ESG ACTIONS INTERNATIONALES constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice d'une durée exceptionnelle de quinze mois clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

#### **FONDEMENT DE L'OPINION**

##### **REFERENTIEL D'AUDIT**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **INDEPENDANCE**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période de la date de début d'exercice à la date d'émission de notre rapport.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les instruments financiers du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

## **VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LA SOCIETE DE GESTION**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **RESPONSABILITES DE LA SOCIETE DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 16 avril 2025  
Le Commissaire aux comptes  
**APLITEC**, représentée par



Maxime GALLET

## Bilan au 31 décembre 2024 (en euros)

### BILAN ACTIF

|                                                                                                                                                  | 31/12/2024 <sup>(1)</sup> | N/A |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-----|
| <b>Immobilisations nettes</b>                                                                                                                    | -                         | -   |
| <b>Dépôts</b>                                                                                                                                    | -                         | -   |
| <b>Instruments financiers</b>                                                                                                                    | <b>17 184 589,22</b>      | -   |
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>                                                                                                             | <b>16 203 504,21</b>      | -   |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                                   | 16 203 504,21             | -   |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                               | -                         | -   |
| <b>Obligations et valeurs assimilées</b>                                                                                                         | -                         | -   |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                                   | -                         | -   |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                               | -                         | -   |
| <b>Titres de créances</b>                                                                                                                        | -                         | -   |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                                    | -                         | -   |
| Titres de créances négociables                                                                                                                   | -                         | -   |
| Autres titres de créances                                                                                                                        | -                         | -   |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                                | -                         | -   |
| <b>Organismes de placement collectif</b>                                                                                                         | <b>955 147,30</b>         | -   |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays                                                    | 955 147,30                | -   |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne                                  | -                         | -   |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés         | -                         | -   |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés | -                         | -   |
| Autres organismes non européens                                                                                                                  | -                         | -   |
| <b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>                                                                                              | -                         | -   |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension                                                                                   | -                         | -   |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés                                                                                             | -                         | -   |
| Titres financiers empruntés                                                                                                                      | -                         | -   |
| Titres financiers donnés en pension                                                                                                              | -                         | -   |
| Autres opérations temporaires                                                                                                                    | -                         | -   |
| <b>Contrats financiers</b>                                                                                                                       | <b>25 937,71</b>          | -   |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                                  | 25 937,71                 | -   |
| Autres opérations                                                                                                                                | -                         | -   |
| <b>Autres instruments financiers</b>                                                                                                             | -                         | -   |
| <b>Créances</b>                                                                                                                                  | <b>78 305,21</b>          | -   |
| Opérations de change à terme de devises                                                                                                          | -                         | -   |
| Autres                                                                                                                                           | 78 305,21                 | -   |
| <b>Comptes financiers</b>                                                                                                                        | <b>99 801,63</b>          | -   |
| Liquidités                                                                                                                                       | 99 801,63                 | -   |
| <b>Total de l'actif</b>                                                                                                                          | <b>17 362 696,06</b>      | -   |

(1) Premier exercice

## Bilan au 31 décembre 2024 (en euros)

### BILAN PASSIF

|                                                                    | 31/12/2024 <sup>(1)</sup> | N/A |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------------|-----|
| <b>Capitaux propres</b>                                            |                           |     |
| <b>Capital</b>                                                     | 16 280 751,12             | -   |
| <b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b> | -                         | -   |
| <b>Report à nouveau (a)</b>                                        | -                         | -   |
| <b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>            | 786 170,20                | -   |
| <b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>                               | 218 126,92                | -   |
| <b>Total des capitaux propres</b>                                  | 17 285 048,24             | -   |
| (= Montant représentatif de l'actif net)                           |                           |     |
| <b>Instruments financiers</b>                                      | 25 937,71                 | -   |
| <b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>            | -                         | -   |
| <b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>                | -                         | -   |
| Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension      | -                         | -   |
| Dettes représentatives de titres financiers empruntés              | -                         | -   |
| Autres opérations temporaires                                      | -                         | -   |
| <b>Contrats financiers</b>                                         | 25 937,71                 | -   |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé                    | 25 937,71                 | -   |
| Autres opérations                                                  | -                         | -   |
| <b>Dettes</b>                                                      | 21 237,82                 | -   |
| Opérations de change à terme de devises                            | -                         | -   |
| Autres                                                             | 21 237,82                 | -   |
| <b>Comptes financiers</b>                                          | 30 472,29                 | -   |
| Concours bancaires courants                                        | 30 472,29                 | -   |
| Emprunts                                                           | -                         | -   |
| <b>Total du passif</b>                                             | 17 362 696,06             | -   |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

(1) Premier exercice

## Hors bilan (en euros)

|                                                  | 31/12/2024 <sup>(1)</sup> | N/A |
|--------------------------------------------------|---------------------------|-----|
| <b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                  |                           |     |
| Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | -                         | -   |
| Engagements de gré à gré                         | -                         | -   |
| Autres engagements                               | -                         | -   |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS</b>                         |                           |     |
| Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | <b>696 588,61</b>         | -   |
| ACTIONS                                          | 696 588,61                | -   |
| ACHAT - FUTURE - NASDAQ 100                      | 409 975,86                | -   |
| ACHAT - FUTURE - S&P 500                         | 286 612,75                | -   |
| Engagements de gré à gré                         | -                         | -   |
| Autres engagements                               | -                         | -   |

(1) Premier exercice

## Compte de résultat (en euros)

|                                                                        | 31/12/2024 <sup>(1)</sup> | N/A      |
|------------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------|
| <b>Produits sur opérations financières</b>                             |                           |          |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers                          | 2 923,55                  | -        |
| Produits sur actions et valeurs assimilées                             | 228 120,59                | -        |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées                         | -                         | -        |
| Produits sur titres de créances                                        | -                         | -        |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers | -                         | -        |
| Produits sur contrats financiers                                       | -                         | -        |
| Autres produits financiers                                             | -                         | -        |
| <b>Total (I)</b>                                                       | <b>231 044,14</b>         | <b>-</b> |
| <b>Charges sur opérations financières</b>                              |                           |          |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers  | -                         | -        |
| Charges sur contrats financiers                                        | -                         | -        |
| Charges sur dettes financières                                         | 852,07                    | -        |
| Autres charges financières                                             | -                         | -        |
| <b>Total (II)</b>                                                      | <b>852,07</b>             | <b>-</b> |
| <b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>                    | <b>230 192,07</b>         | <b>-</b> |
| Autres produits (III)                                                  | -                         | -        |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)                  | 81 517,76                 | -        |
| <b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>    | <b>148 674,31</b>         | <b>-</b> |
| Régularisation des revenus de l'exercice (V)                           | 69 452,61                 | -        |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)               | -                         | -        |
| <b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>                         | <b>218 126,92</b>         | <b>-</b> |

(1) Premier exercice

## ANNEXE

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Le fond a été créé le 18/09/23. L'exercice clos le 31 décembre 2024 est le premier exercice du fonds d'une durée de 1 an 3 mois et 13 jours.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse ouvré à Paris, non férié, et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

### Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

#### Instruments financiers

##### Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

##### Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

##### Instruments du marché monétaire

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

##### Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la Société de Gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

## OPC et fonds d'investissements

Les parts ou actions d'OPC et fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

## Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1, III, du Code monétaire et financier

### Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou, à défaut, sur la base du cours de clôture.

### Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*  
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*  
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

## Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable.

## Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

## Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

## Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

## Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

## Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

## Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,40% TTC ; tout OPC inclus.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

## Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Le Fonds pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont non significatifs.

## Affectation des sommes distribuables

### Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

## Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

## Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

## Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

## Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

|                                                                              | 31/12/2024 <sup>(1)</sup> | N/A |
|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-----|
| <b>Actif net en début d'exercice</b>                                         | -                         | -   |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)   | 13 925 687,51             | -   |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)          | -176 009,01               | -   |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                   | 1 267 756,80              | -   |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                  | -318 765,03               | -   |
| Plus-values réalisées sur contrats financiers                                | 22 252,91                 | -   |
| Moins-values réalisées sur contrats financiers                               | -                         | -   |
| Frais de transaction                                                         | -73 937,23                | -   |
| Différences de change                                                        | 165 459,92                | -   |
| Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 2 349 865,77              | -   |
| Différence d'estimation exercice N                                           | 2 349 865,77              |     |
| Différence d'estimation exercice N - 1                                       | -                         |     |
| Variation de la différence d'estimation des contrats financiers              | -25 937,71                | -   |
| Différence d'estimation exercice N                                           | -25 937,71                |     |
| Différence d'estimation exercice N - 1                                       | -                         |     |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes         | -                         | -   |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat                            | -                         | -   |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation                    | 148 674,31                | -   |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes   | -                         | -   |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat                      | -                         | -   |
| Autres éléments                                                              | -                         | -   |
| <b>Actif net en fin d'exercice</b>                                           | <b>17 285 048,24</b>      | -   |

(1) Premier exercice

## Répartition par nature juridique ou économique

| Désignation des valeurs                                 | Montant    | %    |
|---------------------------------------------------------|------------|------|
| <b>Actif</b>                                            |            |      |
| <b>Obligations et valeurs assimilées</b>                | -          | -    |
| Obligations Indexées                                    | -          | -    |
| Obligations Convertibles                                | -          | -    |
| Titres Participatifs                                    | -          | -    |
| Autres Obligations                                      | -          | -    |
| <b>Titres de créances</b>                               | -          | -    |
| Les titres négociables à court terme                    | -          | -    |
| Les titres négociables à moyen terme                    | -          | -    |
| <b>Passif</b>                                           |            |      |
| <b>Opérations de cession sur instruments financiers</b> | -          | -    |
| Actions et valeurs assimilées                           | -          | -    |
| Obligations et valeurs assimilées                       | -          | -    |
| Titres de créances                                      | -          | -    |
| Autres                                                  | -          | -    |
| <b>Hors-bilan</b>                                       |            |      |
| Taux                                                    | -          | -    |
| Actions                                                 | 696 588,60 | 4,03 |
| Crédit                                                  | -          | -    |
| Autres                                                  | -          | -    |

## Répartition par nature de taux

|                                              | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres    | %    |
|----------------------------------------------|-----------|---|---------------|---|----------------|---|-----------|------|
| <b>Actif</b>                                 |           |   |               |   |                |   |           |      |
| Dépôts                                       | -         | - | -             | - | -              | - | -         | -    |
| Obligations et valeurs assimilées            | -         | - | -             | - | -              | - | -         | -    |
| Titres de créances                           | -         | - | -             | - | -              | - | -         | -    |
| Opérations temporaires sur titres financiers | -         | - | -             | - | -              | - | -         | -    |
| Comptes financiers                           | -         | - | -             | - | -              | - | 99 801,63 | 0,58 |
| <b>Passif</b>                                |           |   |               |   |                |   |           |      |
| Opérations temporaires sur titres financiers | -         | - | -             | - | -              | - | -         | -    |
| Comptes financiers                           | -         | - | -             | - | -              | - | 30 472,29 | 0,18 |
| <b>Hors-bilan</b>                            |           |   |               |   |                |   |           |      |
| Opérations de couverture                     | -         | - | -             | - | -              | - | -         | -    |
| Autres opérations                            | -         | - | -             | - | -              | - | -         | -    |

## Répartition par maturité résiduelle

|                                              | < 3 mois  | %    | [3 mois - 1 an] | % | [1 - 3 ans] | % | [3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|----------------------------------------------|-----------|------|-----------------|---|-------------|---|-------------|---|---------|---|
| <b>Actif</b>                                 |           |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Dépôts                                       | -         | -    | -               | - | -           | - | -           | - | -       | - |
| Obligations et valeurs assimilées            | -         | -    | -               | - | -           | - | -           | - | -       | - |
| Titres de créances                           | -         | -    | -               | - | -           | - | -           | - | -       | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | -         | -    | -               | - | -           | - | -           | - | -       | - |
| Comptes financiers                           | 99 801,63 | 0,58 | -               | - | -           | - | -           | - | -       | - |
| <b>Passif</b>                                |           |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Opérations temporaires sur titres financiers | -         | -    | -               | - | -           | - | -           | - | -       | - |
| Comptes financiers                           | 30 472,29 | 0,18 | -               | - | -           | - | -           | - | -       | - |
| <b>Hors-bilan</b>                            |           |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Opérations de couverture                     | -         | -    | -               | - | -           | - | -           | - | -       | - |
| Autres opérations                            | -         | -    | -               | - | -           | - | -           | - | -       | - |

## Répartition par devise

|                                                  | USD           | %     | JPY        | %    | CAD        | %    | Autres       | %    |
|--------------------------------------------------|---------------|-------|------------|------|------------|------|--------------|------|
| <b>Actif</b>                                     |               |       |            |      |            |      |              |      |
| Dépôts                                           | -             | -     | -          | -    | -          | -    | -            | -    |
| Actions et valeurs assimilées                    | 12 061 104,56 | 69,78 | 703 389,58 | 4,07 | 589 759,18 | 3,41 | 1 355 472,22 | 7,84 |
| Obligations et valeurs assimilées                | -             | -     | -          | -    | -          | -    | -            | -    |
| Titres de créances                               | -             | -     | -          | -    | -          | -    | -            | -    |
| OPC                                              | -             | -     | -          | -    | -          | -    | -            | -    |
| Opérations temporaires sur titres financiers     | -             | -     | -          | -    | -          | -    | -            | -    |
| Créances                                         | 44 481,68     | 0,26  | -          | -    | 959,99     | 0,01 | 1 450,50     | 0,01 |
| Comptes financiers                               | -             | -     | 2 776,16   | 0,02 | 6 584,29   | 0,04 | 37 143,46    | 0,21 |
| <b>Passif</b>                                    |               |       |            |      |            |      |              |      |
| Opérations de cession sur instruments financiers | -             | -     | -          | -    | -          | -    | -            | -    |
| Opérations temporaires sur titres financiers     | -             | -     | -          | -    | -          | -    | -            | -    |
| Dettes                                           | -             | -     | -          | -    | -          | -    | 0,00         | 0,00 |
| Comptes financiers                               | 30 472,29     | 0,18  | -          | -    | -          | -    | -            | -    |
| <b>Hors-bilan</b>                                |               |       |            |      |            |      |              |      |
| Opérations de couverture                         | -             | -     | -          | -    | -          | -    | -            | -    |
| Autres opérations                                | 696 588,60    | 4,03  | -          | -    | -          | -    | -            | -    |

## Débiteurs et créditeurs divers

|                                               | 31/12/2024 <sup>(1)</sup> |
|-----------------------------------------------|---------------------------|
| <b>Créances</b>                               |                           |
| Dépôt de garantie sur les marchés à terme     | 35 994,97                 |
| Coupons à recevoir                            | 10 897,20                 |
| Souscriptions à recevoir                      | 31 413,04                 |
| <b>Total créances</b>                         | <b>78 305,21</b>          |
| <b>Dettes</b>                                 |                           |
| Provision pour frais de gestion fixes à payer | -3 820,56                 |
| Rachats à payer                               | -17 416,06                |
| Autre                                         | -1,20 <sup>(2)</sup>      |
| <b>Total dettes</b>                           | <b>-21 237,82</b>         |
| <b>Total</b>                                  | <b>57 067,39</b>          |

(1) Premier exercice

(2) Frais RTO.

## Souscriptions rachats

|                 |                             |
|-----------------|-----------------------------|
| Parts émises    | 133 282,3132 <sup>(3)</sup> |
| Parts rachetées | 1 372,2125                  |

(3) Le fonds et la catégorie de parts C ont été créés le 18/09/2023.

## Commissions

|                                                  |      |
|--------------------------------------------------|------|
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises       | 0,00 |

## Frais de gestion

|                                             |                     |
|---------------------------------------------|---------------------|
| Pourcentage de frais de gestion fixes       | 0,50 <sup>(4)</sup> |
| Commission de performance (frais variables) | -                   |
| Rétrocession de frais de gestion            | -                   |

(4) Le fonds et la catégorie de parts C ayant été créés le 18/09/2023, le taux présenté a été annualisé.

## Engagements reçus et donnés

|                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital</b> |
| Néant                                                                                             |
| <b>Autres engagements reçus et / ou donnés</b>                                                    |
| Néant                                                                                             |

## Autres informations

| Code                                                                                                                                                                                                           | Nom   | Quantité | Cours | Valeur actuelle<br>(en euros) |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----------|-------|-------------------------------|
| <b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>                                                                                                                 |       |          |       |                               |
|                                                                                                                                                                                                                | Néant |          |       |                               |
| <b>Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie</b>                                                                                                                           |       |          |       |                               |
| <b>Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan</b>                                                                                                                                       |       |          |       |                               |
|                                                                                                                                                                                                                | Néant |          |       |                               |
| <b>Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine</b>                                                                                                                        |       |          |       |                               |
|                                                                                                                                                                                                                | Néant |          |       |                               |
| <b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b> |       |          |       |                               |
|                                                                                                                                                                                                                | Néant |          |       |                               |

## Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

|                       | Date | Montant total | Montant unitaire | Crédits d'impôt<br>totaux | Crédit d'impôt<br>unitaire |
|-----------------------|------|---------------|------------------|---------------------------|----------------------------|
| <b>Total acomptes</b> |      | -             | -                | -                         | -                          |

## Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

|                       | Date | Montant total | Montant unitaire |
|-----------------------|------|---------------|------------------|
| <b>Total acomptes</b> |      | -             | -                |

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

|                                                                               | 31/12/2024 <sup>(1)</sup> | N/A |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-----|
| <b>Sommes restant à affecter</b>                                              |                           |     |
| Report à nouveau                                                              | -                         | -   |
| Résultat                                                                      | 218 126,92 <sup>(5)</sup> | -   |
| <b>Total</b>                                                                  | <b>218 126,92</b>         | -   |
| <b>Affectation</b>                                                            |                           |     |
| Distribution                                                                  | -                         | -   |
| Report à nouveau de l'exercice                                                | -                         | -   |
| Capitalisation                                                                | 218 126,92                | -   |
| <b>Total</b>                                                                  | <b>218 126,92</b>         | -   |
| <b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                           |     |
| Nombre d'actions ou parts                                                     | -                         | -   |
| Distribution unitaire                                                         | -                         | -   |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat                         | -                         | -   |

(1) Premier exercice

(5) Le fonds et la catégorie de parts C ont été créés le 18/09/2023.

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

|                                                                               | 31/12/2024 <sup>(1)</sup> | N/A |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-----|
| <b>Sommes restant à affecter</b>                                              |                           |     |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées                       | -                         | -   |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice                                     | 786 170,20 <sup>(6)</sup> | -   |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice                 | -                         | -   |
| <b>Total</b>                                                                  | <b>786 170,20</b>         | -   |
| <b>Affectation</b>                                                            |                           |     |
| Distribution                                                                  | -                         | -   |
| Plus et moins-values nettes non distribuées                                   | -                         | -   |
| Capitalisation                                                                | 786 170,20                | -   |
| <b>Total</b>                                                                  | <b>786 170,20</b>         | -   |
| <b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                           |     |
| Nombre d'actions ou parts                                                     | -                         | -   |
| Distribution unitaire                                                         | -                         | -   |

(1) Premier exercice

(6) Le fonds et la catégorie de parts C ont été créés le 18/09/2023.

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

|                                                                                       | 31/12/2024 <sup>(1)</sup> | 18/09/2023 <sup>(7)</sup> |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>Actif net</b>                                                                      |                           |                           |
| en EUR                                                                                | 17 285 048,24             | 5 000 100,00              |
| <b>Nombre de titres</b>                                                               |                           |                           |
| Parts                                                                                 | 131 910,1007              | 50 001,0000               |
| <b>Valeur liquidative unitaire</b>                                                    |                           |                           |
| en EUR                                                                                | 131,03                    | 100,00                    |
| <b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b> |                           |                           |
| en EUR                                                                                | -                         | -                         |
| <b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>                    |                           |                           |
| en EUR                                                                                | -                         | -                         |
| <b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>             |                           |                           |
| en EUR                                                                                | -                         | -                         |
| <b>Capitalisation unitaire</b>                                                        |                           |                           |
| en EUR                                                                                | 7,61                      | -                         |

(1) Premier exercice

(7) Date de création

## Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2024

| Désignation des valeurs                        | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur boursière | % Actif Net |
|------------------------------------------------|--------|---------------------|------------------|-------------|
| <b>Dépôts</b>                                  |        |                     | -                | -           |
| <b>Instruments financiers</b>                  |        |                     |                  |             |
| <i>Actions et valeurs assimilées</i>           |        |                     | 16 203 504,21    | 93,74       |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé |        |                     | 16 203 504,21    | 93,74       |
| 3M CO                                          | USD    | 311,00              | 38 770,63        | 0,22        |
| ABB LTD-REG                                    | CHF    | 726,00              | 37 961,34        | 0,22        |
| ACCENTURE PLC-CL A                             | USD    | 121,00              | 41 107,28        | 0,24        |
| ADOBE INC                                      | USD    | 197,00              | 84 598,71        | 0,49        |
| ADVANCED MICRO DEVICES                         | USD    | 716,00              | 83 520,66        | 0,48        |
| ADVANTEST CORP                                 | JPY    | 941,00              | 53 185,21        | 0,31        |
| AFLAC INC                                      | USD    | 381,00              | 38 059,53        | 0,22        |
| AGILENT TECHNOLOGIES INC                       | USD    | 287,00              | 37 233,78        | 0,22        |
| AIA GROUP                                      | HKD    | 8 942,00            | 62 587,44        | 0,36        |
| AIR LIQUIDE SA                                 | EUR    | 400,00              | 62 768,00        | 0,36        |
| AIRBNB INC-CLASS A                             | USD    | 336,00              | 42 640,04        | 0,25        |
| ALCON INC                                      | CHF    | 425,00              | 34 826,04        | 0,20        |
| ALIMENTATION COUCHE-TARD INC                   | CAD    | 770,00              | 41 218,33        | 0,24        |
| ALLIANZ SE-REG                                 | EUR    | 213,00              | 63 026,70        | 0,36        |
| ALNYLAM PHARMACEUTICALS INC                    | USD    | 155,00              | 35 222,65        | 0,20        |
| AMERICAN EXPRESS CO                            | USD    | 157,00              | 44 998,58        | 0,26        |
| AMERICAN TOWER CORP                            | USD    | 191,00              | 33 830,33        | 0,20        |
| AMERIPRISE FINANCIAL INC                       | USD    | 91,00               | 46 790,08        | 0,27        |
| AMETEK INC                                     | USD    | 248,00              | 43 171,88        | 0,25        |
| AMGEN INC                                      | USD    | 132,00              | 33 224,99        | 0,19        |
| AMPHENOL CORP-CL A                             | USD    | 654,00              | 43 863,16        | 0,25        |
| ANALOG DEVICES INC                             | USD    | 222,00              | 45 549,13        | 0,26        |
| ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV                     | EUR    | 633,00              | 30 542,25        | 0,18        |
| ANSYS INC                                      | USD    | 133,00              | 43 326,79        | 0,25        |
| AON PLC/IRELAND-A                              | USD    | 123,00              | 42 662,17        | 0,25        |
| APOLLO GLOBAL MANAGEMENT INC                   | USD    | 341,00              | 54 388,76        | 0,31        |
| APPLIED MATERIALS INC                          | USD    | 371,00              | 58 267,24        | 0,34        |
| APTIV HOLDINGS LTD                             | USD    | 591,00              | 34 518,28        | 0,20        |
| ARCHER DANIELS MID COM NPV                     | USD    | 713,00              | 34 785,86        | 0,20        |
| ARGEN-X SE - W/I                               | EUR    | 78,00               | 46 800,00        | 0,27        |
| ARTHUR J GALLAGHER & CO                        | USD    | 152,00              | 41 666,06        | 0,24        |
| ASML HOLDING NV                                | EUR    | 67,00               | 45 472,90        | 0,26        |
| ASTRAZENECA PLC                                | GBP    | 318,00              | 40 261,54        | 0,23        |
| AT&T INC                                       | USD    | 1 937,00            | 42 593,42        | 0,25        |
| ATLAS COPCO AB-A SHS                           | SEK    | 2 206,00            | 32 555,44        | 0,19        |
| ATLASSIAN CORP-CL A                            | USD    | 268,00              | 62 989,71        | 0,36        |
| AUTODESK INC                                   | USD    | 155,00              | 44 242,73        | 0,26        |
| AUTOMATIC DATA PROCESSING                      | USD    | 154,00              | 43 534,93        | 0,25        |
| BAKER HUGHES A GE CO                           | USD    | 1 178,00            | 46 664,95        | 0,27        |
| BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA                   | EUR    | 4 072,00            | 38 488,54        | 0,22        |
| BANCO SANTANDER SA                             | EUR    | 10 746,00           | 47 975,52        | 0,28        |

## Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2024 (suite)

| Désignation des valeurs        | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur boursière | % Actif Net |
|--------------------------------|--------|---------------------|------------------|-------------|
| BANK OF AMERICA CORP           | USD    | 3 693,00            | 156 742,97       | 0,91        |
| BANK OF MONTREAL               | CAD    | 473,00              | 44 322,41        | 0,26        |
| BANK OF NEW YORK MELLON        | USD    | 593,00              | 43 998,25        | 0,25        |
| BECTON DICKINSON AND CO        | USD    | 177,00              | 38 779,32        | 0,22        |
| BEST BUY CO INC                | USD    | 412,00              | 34 137,71        | 0,20        |
| BIOGEN INC                     | USD    | 219,00              | 32 341,36        | 0,19        |
| BK OF NOVA SCOTIA COM NPV      | CAD    | 782,00              | 40 532,20        | 0,23        |
| BLACKSTONE INC                 | USD    | 279,00              | 46 455,99        | 0,27        |
| BNP PARIBAS                    | EUR    | 702,00              | 41 572,44        | 0,24        |
| BOOKING HOLDINGS INC           | USD    | 20,00               | 95 961,76        | 0,56        |
| BRISTOL-MYERS SQUIBB CO        | USD    | 823,00              | 44 953,05        | 0,26        |
| BROADCOM INC                   | USD    | 1 966,00            | 440 171,36       | 2,55        |
| BROOKFIELD CORP                | CAD    | 802,00              | 44 493,03        | 0,26        |
| CADENCE DESIGN SYS INC         | USD    | 157,00              | 45 555,02        | 0,26        |
| CAN IMPERIAL BK OF COMMERCE    | CAD    | 695,00              | 42 435,02        | 0,25        |
| CANADIAN NATL RAILWAY CO       | CAD    | 363,00              | 35 579,73        | 0,21        |
| CANADIAN PACIFIC KANSAS CITY   | CAD    | 498,00              | 34 803,99        | 0,20        |
| CAPGEMINI SE                   | EUR    | 198,00              | 31 313,70        | 0,18        |
| CARRIER GLOBAL CORP            | USD    | 530,00              | 34 937,52        | 0,20        |
| CATERPILLAR INC                | USD    | 109,00              | 38 185,26        | 0,22        |
| CDW CORP/DE                    | USD    | 189,00              | 31 765,87        | 0,18        |
| CENCORA INC                    | USD    | 190,00              | 41 225,69        | 0,24        |
| CENTENE CORP                   | USD    | 566,00              | 33 112,78        | 0,19        |
| CGI INC                        | CAD    | 371,00              | 39 181,39        | 0,23        |
| CHENIERE ENERGY INC            | USD    | 237,00              | 49 178,36        | 0,28        |
| CHIPOTLE MEXICAN GRILL INC     | USD    | 799,00              | 46 527,96        | 0,27        |
| CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG   | CHF    | 270,00              | 39 675,00        | 0,23        |
| CINTAS CORP                    | USD    | 207,00              | 36 522,36        | 0,21        |
| CISCO SYSTEMS INC              | USD    | 993,00              | 56 770,26        | 0,33        |
| CITIGROUP INC                  | USD    | 1 008,00            | 68 520,64        | 0,40        |
| CLOUDFLARE INC - CLASS A       | USD    | 527,00              | 54 801,89        | 0,32        |
| CME GROUP INC                  | USD    | 193,00              | 43 283,81        | 0,25        |
| COCA-COLA CO/THE               | USD    | 996,00              | 59 885,04        | 0,35        |
| COLGATE-PALMOLIVE CO           | USD    | 410,00              | 35 995,27        | 0,21        |
| COMCAST CORP-CLASS A           | USD    | 1 020,00            | 36 968,23        | 0,21        |
| COMMONWEALTH BANK OF AUSTRALIA | AUD    | 759,00              | 69 548,72        | 0,40        |
| COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN      | EUR    | 464,00              | 39 764,80        | 0,23        |
| CONSOLIDATED EDISON INC        | USD    | 409,00              | 35 243,91        | 0,20        |
| CONSTELLATION BRANDS INC-A     | USD    | 165,00              | 35 214,87        | 0,20        |
| COOPER COS INC/THE             | USD    | 386,00              | 34 268,45        | 0,20        |
| COPART INC                     | USD    | 813,00              | 45 058,49        | 0,26        |
| CORNING INC                    | USD    | 944,00              | 43 320,99        | 0,25        |
| COSTCO WHOLESALE CORP          | USD    | 210,00              | 185 820,09       | 1,08        |
| CRH PLC                        | USD    | 460,00              | 41 100,14        | 0,24        |
| CROWN CASTLE INC               | USD    | 359,00              | 31 465,80        | 0,18        |

## Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2024 (suite)

| Désignation des valeurs     | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur boursière | % Actif Net |
|-----------------------------|--------|---------------------|------------------|-------------|
| CSL LTD                     | AUD    | 359,00              | 60 442,60        | 0,35        |
| CUMMINS INC                 | USD    | 131,00              | 44 101,01        | 0,26        |
| DAIICHI SANKYO CO LTD       | JPY    | 1 378,00            | 36 850,72        | 0,21        |
| DANAHER CORP                | USD    | 154,00              | 34 138,77        | 0,20        |
| DANONE                      | EUR    | 587,00              | 38 225,44        | 0,22        |
| DATADOG INC - CLASS A       | USD    | 371,00              | 51 194,78        | 0,30        |
| DEERE & CO                  | USD    | 102,00              | 41 735,78        | 0,24        |
| DELL TECHNOLOGIES -C        | USD    | 359,00              | 39 952,83        | 0,23        |
| DEUTSCHE POST AG NAMEN      | EUR    | 961,00              | 32 654,78        | 0,19        |
| DEXCOM INC                  | USD    | 636,00              | 47 766,03        | 0,28        |
| DIAGEO PLC                  | GBP    | 1 598,00            | 49 043,60        | 0,28        |
| DIGITAL REALTY TRUST INC    | USD    | 264,00              | 45 210,16        | 0,26        |
| DOLLAR GENERAL CORP         | USD    | 504,00              | 36 903,22        | 0,21        |
| DR HORTON INC               | USD    | 224,00              | 30 245,95        | 0,17        |
| DSV A/S                     | DKK    | 208,00              | 42 647,36        | 0,25        |
| EATON CORP PLC              | USD    | 128,00              | 41 023,04        | 0,24        |
| ECOLAB INC                  | USD    | 167,00              | 37 789,90        | 0,22        |
| EDISON INTL                 | USD    | 489,00              | 37 703,29        | 0,22        |
| EDWARDS LIFESCIENCES CORP   | USD    | 645,00              | 46 112,36        | 0,27        |
| ELECTRONIC ARTS INC         | USD    | 297,00              | 41 961,47        | 0,24        |
| ELEVANCE HEALTH INC         | USD    | 82,00               | 29 212,75        | 0,17        |
| EMERSON ELECTRIC CO         | USD    | 390,00              | 46 675,71        | 0,27        |
| ENBRIDGE                    | CAD    | 1 972,00            | 80 786,79        | 0,47        |
| EQUINIX INC                 | USD    | 48,00               | 43 707,12        | 0,25        |
| ESSILORLUXOTTICA            | EUR    | 180,00              | 42 408,00        | 0,25        |
| EVERSOURCE ENERGY           | USD    | 626,00              | 34 718,67        | 0,20        |
| EXELON CORP                 | USD    | 1 051,00            | 38 203,42        | 0,22        |
| EXPERIAN PLC                | GBP    | 807,00              | 33 625,00        | 0,19        |
| FAIR ISAAC CORP             | USD    | 22,00               | 42 298,85        | 0,24        |
| FANUC CORP                  | JPY    | 1 484,00            | 38 071,34        | 0,22        |
| FASTENAL CO                 | USD    | 669,00              | 46 458,51        | 0,27        |
| FEDEX CORP                  | USD    | 156,00              | 42 382,89        | 0,25        |
| FIDELITY NATIONAL INFO SERV | USD    | 509,00              | 39 702,49        | 0,23        |
| FISERV INC                  | USD    | 237,00              | 47 015,49        | 0,27        |
| FORD MOTOR CO               | USD    | 4 034,00            | 38 567,46        | 0,22        |
| FORTESCUE METALS GROUP      | AUD    | 5 439,00            | 59 351,10        | 0,34        |
| GARTNER INC                 | USD    | 84,00               | 39 300,32        | 0,23        |
| GE HEALTHCARE TECHNOLOGY    | USD    | 455,00              | 34 352,39        | 0,20        |
| GENERAL MILLS INC           | USD    | 577,00              | 35 533,84        | 0,21        |
| GENERAL MOTORS CO           | USD    | 950,00              | 48 871,56        | 0,28        |
| GENUINE PARTS CO            | USD    | 305,00              | 34 390,92        | 0,20        |
| GILEAD SCIENCES INC         | USD    | 509,00              | 45 404,47        | 0,26        |
| GODADDY INC - CLASS A       | USD    | 272,00              | 51 844,17        | 0,30        |
| GOODMAN GRP UNIT            | AUD    | 2 529,00            | 53 893,13        | 0,31        |
| HALEON PLC                  | GBP    | 8 163,00            | 37 260,72        | 0,22        |

## Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2024 (suite)

| Désignation des valeurs            | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur boursière | % Actif Net |
|------------------------------------|--------|---------------------|------------------|-------------|
| HALLIBURTON CO                     | USD    | 1 466,00            | 38 494,00        | 0,22        |
| HCA HEALTHCARE INC                 | USD    | 105,00              | 30 435,30        | 0,18        |
| HERMES INTERNATIONAL               | EUR    | 18,00               | 41 796,00        | 0,24        |
| HEWLETT PACKARD ENTERPRISE         | USD    | 2 083,00            | 42 947,42        | 0,25        |
| HILTON WORLDWIDE HOLDINGS IN       | USD    | 184,00              | 43 918,34        | 0,25        |
| HITACHI LTD                        | JPY    | 2 163,00            | 52 327,47        | 0,30        |
| HOME DEPOT INC                     | USD    | 467,00              | 175 430,55       | 1,01        |
| HP INC                             | USD    | 1 188,00            | 37 435,48        | 0,22        |
| HUBSPOT INC                        | USD    | 81,00               | 54 503,50        | 0,32        |
| HUMANA INC                         | USD    | 135,00              | 33 076,63        | 0,19        |
| IBERDROLA SA                       | EUR    | 4 423,00            | 58 825,90        | 0,34        |
| IDEXX LABORATORIES INC             | USD    | 85,00               | 33 937,61        | 0,20        |
| ILLIN EONIA TOOL WORKS             | USD    | 162,00              | 39 668,49        | 0,23        |
| INFINEON TECHNOLOGIES              | EUR    | 1 222,00            | 38 370,80        | 0,22        |
| ING GROEP NV                       | EUR    | 2 387,00            | 36 115,31        | 0,21        |
| INGERSOLL-RAND INC                 | USD    | 434,00              | 37 913,70        | 0,22        |
| INTEL CORP                         | USD    | 1 816,00            | 35 162,53        | 0,20        |
| INTERCONTINENTAL EXCHANGE IN       | USD    | 265,00              | 38 133,90        | 0,22        |
| INTERPUBLIC GROUP OF COS INC       | USD    | 1 347,00            | 36 449,00        | 0,21        |
| INTESA SANPAOLO                    | EUR    | 10 139,00           | 39 166,96        | 0,23        |
| INTL BUSINESS MACHINES CORP        | USD    | 409,00              | 86 828,07        | 0,50        |
| INTUIT INC                         | USD    | 124,00              | 75 262,19        | 0,44        |
| INTUITIVE SURGICAL INC             | USD    | 87,00               | 43 853,71        | 0,25        |
| INVESTOR AB-B SHS                  | SEK    | 1 609,00            | 41 161,94        | 0,24        |
| IQVIA HOLDINGS INC                 | USD    | 180,00              | 34 159,15        | 0,20        |
| JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL PLC | USD    | 549,00              | 41 847,00        | 0,24        |
| KEURIG DR PEPPER INC               | USD    | 1 137,00            | 35 268,41        | 0,20        |
| KIMBERLY-CLARK CORP                | USD    | 300,00              | 37 964,27        | 0,22        |
| KINDER MORGAN INC                  | USD    | 1 929,00            | 51 042,59        | 0,30        |
| KKR & CO INC                       | USD    | 326,00              | 46 565,58        | 0,27        |
| KLA CORP                           | USD    | 59,00               | 35 902,54        | 0,21        |
| KRAFT HEINZ CO/THE                 | USD    | 1 213,00            | 35 974,15        | 0,21        |
| L'OREAL                            | EUR    | 97,00               | 33 159,45        | 0,19        |
| LAM RESEARCH CORP                  | USD    | 583,00              | 40 666,43        | 0,24        |
| LINDE PLC                          | USD    | 175,00              | 70 755,43        | 0,41        |
| LONDON STOCK EXCHANGE GROUP        | GBP    | 447,00              | 61 011,07        | 0,35        |
| LONZA GROUP NOM.                   | CHF    | 67,00               | 38 253,08        | 0,22        |
| LOWE'S COS INC                     | USD    | 270,00              | 64 351,52        | 0,37        |
| LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI       | EUR    | 64,00               | 40 672,00        | 0,24        |
| MACQUARIE GROUP LTD                | AUD    | 338,00              | 44 795,18        | 0,26        |
| MANULIFE FINANCIAL CORP            | CAD    | 1 442,00            | 42 758,92        | 0,25        |
| MARATHON PETROLEUM CORP            | USD    | 324,00              | 43 648,48        | 0,25        |
| MARRIOTT INTERNATIONAL -CL A       | USD    | 172,00              | 46 332,86        | 0,27        |
| MARSH & MCLENNAN COS               | USD    | 191,00              | 39 179,44        | 0,23        |
| MARVELL TECHNOLOGY INC             | USD    | 591,00              | 63 038,10        | 0,36        |

## Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2024 (suite)

| Désignation des valeurs                  | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur boursière | % Actif Net |
|------------------------------------------|--------|---------------------|------------------|-------------|
| MASTERCARD INC - A                       | USD    | 128,00              | 65 090,26        | 0,38        |
| MCKESSON CORP                            | USD    | 86,00               | 47 331,97        | 0,27        |
| MEDTRONIC PLC                            | USD    | 474,00              | 36 565,06        | 0,21        |
| MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES | EUR    | 982,00              | 52 831,60        | 0,31        |
| MERCK & CO. INC.                         | USD    | 390,00              | 37 467,12        | 0,22        |
| METLIFE INC                              | USD    | 517,00              | 40 880,70        | 0,24        |
| MICROCHIP TECHNOLOGY INC                 | USD    | 531,00              | 29 408,84        | 0,17        |
| MICRON TECHNOLOGY INC                    | USD    | 493,00              | 40 068,45        | 0,23        |
| MICROSOFT CORP                           | USD    | 1 980,00            | 805 958,47       | 4,66        |
| MITSUBISHI ELECTRIC CORP                 | JPY    | 2 555,00            | 42 185,81        | 0,24        |
| MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES              | JPY    | 2 737,00            | 37 387,13        | 0,22        |
| MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GRO             | JPY    | 4 999,00            | 56 705,17        | 0,33        |
| MONOLITHIC POWER SYSTEMS INC             | USD    | 47,00               | 26 856,49        | 0,16        |
| MOODY'S CORP                             | USD    | 90,00               | 41 142,73        | 0,24        |
| MORGAN STANLEY                           | USD    | 409,00              | 49 656,67        | 0,29        |
| MOTOROLA SOLUTIONS INC                   | USD    | 94,00               | 41 960,04        | 0,24        |
| MSCI INC                                 | USD    | 73,00               | 42 299,11        | 0,24        |
| MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG          | EUR    | 79,00               | 38 480,90        | 0,22        |
| NASDAQ INC                               | USD    | 584,00              | 43 601,20        | 0,25        |
| NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD              | AUD    | 1 696,00            | 37 622,41        | 0,22        |
| NATIONAL GRID PLC                        | GBP    | 3 451,00            | 39 652,27        | 0,23        |
| NETAPP INC                               | USD    | 345,00              | 38 674,65        | 0,22        |
| NEWMONT CORP                             | USD    | 1 339,00            | 48 129,00        | 0,28        |
| NEXTERA ENERGY INC                       | USD    | 806,00              | 55 801,20        | 0,32        |
| NOKIA OYJ                                | EUR    | 18 202,00           | 77 804,45        | 0,45        |
| NOVARTIS AG-REG                          | CHF    | 402,00              | 37 996,06        | 0,22        |
| NOVO NORDISK A/S-B                       | DKK    | 648,00              | 54 240,05        | 0,31        |
| NVIDIA CORP                              | USD    | 7 017,00            | 910 007,66       | 5,26        |
| NXP SEMICONDUCTORS NV                    | USD    | 178,00              | 35 728,92        | 0,21        |
| ON SEMICONDUCTOR                         | USD    | 587,00              | 35 741,53        | 0,21        |
| ONEOK INC                                | USD    | 523,00              | 50 709,03        | 0,29        |
| ORACLE CORP                              | USD    | 730,00              | 117 476,77       | 0,68        |
| OTIS WORLDWIDE CORP                      | USD    | 410,00              | 36 668,37        | 0,21        |
| PACCAR INC                               | USD    | 432,00              | 43 396,08        | 0,25        |
| PARKER HANNIFIN CORP                     | USD    | 68,00               | 41 767,30        | 0,24        |
| PAYCHEX INC                              | USD    | 318,00              | 43 061,28        | 0,25        |
| PAYPAL HOLDINGS INC                      | USD    | 546,00              | 45 003,48        | 0,26        |
| PEPSICO INC                              | USD    | 331,00              | 48 606,34        | 0,28        |
| PERNOD RICARD                            | EUR    | 283,00              | 30 847,00        | 0,18        |
| PHILLIPS 66                              | USD    | 389,00              | 42 799,39        | 0,25        |
| PNC FINANCIAL SERVICES GROUP             | USD    | 231,00              | 43 021,10        | 0,25        |
| PROCTER AND GAMBLE CO/THE                | USD    | 384,00              | 62 170,55        | 0,36        |
| PROGRESSIVE CORP                         | USD    | 229,00              | 52 989,56        | 0,31        |
| PROLOGIS INC                             | USD    | 378,00              | 38 584,84        | 0,22        |
| PROSUS NV                                | EUR    | 964,00              | 36 969,40        | 0,21        |

## Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2024 (suite)

| Désignation des valeurs       | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur boursière | % Actif Net |
|-------------------------------|--------|---------------------|------------------|-------------|
| PUBLIC SERVICE ENTERPRISE GP  | USD    | 478,00              | 39 001,66        | 0,23        |
| QUALCOMM INC                  | USD    | 492,00              | 72 989,90        | 0,42        |
| RECRUIT HOLDINGS CO LTD       | JPY    | 677,00              | 46 363,54        | 0,27        |
| REGENERON PHARMACEUTICALS     | USD    | 40,00               | 27 516,37        | 0,16        |
| RELX PLC                      | GBP    | 1 194,00            | 52 407,18        | 0,30        |
| RELX RTS                      | EUR    | 1 057,00            | 0,00             | 0,00        |
| RESMED INC                    | USD    | 175,00              | 38 648,72        | 0,22        |
| ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN | CHF    | 146,00              | 39 749,59        | 0,23        |
| ROPER TECHNOLOGIES INC        | USD    | 76,00               | 38 154,13        | 0,22        |
| S&P GLOBAL INC                | USD    | 109,00              | 52 424,21        | 0,30        |
| SAFRAN SA                     | EUR    | 181,00              | 38 390,10        | 0,22        |
| SALESFORCE INC                | USD    | 430,00              | 138 833,32       | 0,80        |
| SANOFI                        | EUR    | 372,00              | 34 871,28        | 0,20        |
| SAP SE                        | EUR    | 184,00              | 43 479,20        | 0,25        |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE         | EUR    | 174,00              | 41 916,60        | 0,24        |
| SCHWAB (CHARLES) CORP         | USD    | 658,00              | 47 029,05        | 0,27        |
| SEMPRA ENERGY                 | USD    | 510,00              | 43 203,48        | 0,25        |
| SERVICENOW INC                | USD    | 91,00               | 93 163,61        | 0,54        |
| SHERWIN-WILLIAMS CO/THE       | USD    | 111,00              | 36 438,66        | 0,21        |
| SHOPIFY INC - CLASS A         | CAD    | 532,00              | 54 652,13        | 0,32        |
| SIEMENS AG-REG                | EUR    | 244,00              | 46 008,64        | 0,27        |
| SIEMENS ENERGY AG             | EUR    | 1 440,00            | 72 547,20        | 0,42        |
| SIKA AG-REG                   | CHF    | 138,00              | 31 733,60        | 0,18        |
| SIMON PROPERTY GROUP INC      | USD    | 252,00              | 41 909,15        | 0,24        |
| SNAM                          | EUR    | 8 352,00            | 35 721,50        | 0,21        |
| SNOWFLAKE INC-CLASS A         | USD    | 371,00              | 55 322,17        | 0,32        |
| SOFTBANK GROUP CORP           | JPY    | 954,00              | 53 843,76        | 0,31        |
| SONY GROUP CORP               | JPY    | 4 043,00            | 83 697,52        | 0,48        |
| STERIS PLC                    | USD    | 176,00              | 34 938,25        | 0,20        |
| STRYKER CORP                  | USD    | 118,00              | 41 029,36        | 0,24        |
| SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GR  | JPY    | 1 968,00            | 45 517,93        | 0,26        |
| SYNOPSYS INC                  | USD    | 84,00               | 39 372,52        | 0,23        |
| T-MOBILE US INC               | USD    | 207,00              | 44 124,68        | 0,26        |
| TARGA RESOURCES               | USD    | 288,00              | 49 645,58        | 0,29        |
| TARGET CORP                   | USD    | 273,00              | 35 638,96        | 0,21        |
| TC ENERGY CORP                | CAD    | 932,00              | 41 923,57        | 0,24        |
| TE CONNECTIVITY PLC           | USD    | 282,00              | 38 935,34        | 0,23        |
| TESLA INC                     | USD    | 215,00              | 83 848,96        | 0,49        |
| TEXAS INSTRUMENTS INC         | USD    | 405,00              | 73 338,05        | 0,42        |
| THE CIGNA GROUP               | USD    | 123,00              | 32 800,79        | 0,19        |
| TOKYO ELECTRON JPY50          | JPY    | 427,00              | 63 457,33        | 0,37        |
| TORONTO DOMINIUM BANK         | CAD    | 916,00              | 47 071,67        | 0,27        |
| TOYOTA MOTOR CORP             | JPY    | 4 852,00            | 93 796,65        | 0,54        |
| TRACTOR SUPPLY COMPANY        | USD    | 730,00              | 37 405,89        | 0,22        |
| TRANE TECHNOLOGIES PLC        | USD    | 119,00              | 42 445,82        | 0,25        |

## Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2024 (suite)

| Désignation des valeurs                            | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur boursière | % Actif Net |
|----------------------------------------------------|--------|---------------------|------------------|-------------|
| TRANSURBAN GROUP                                   | AUD    | 4 708,00            | 37 693,28        | 0,22        |
| TRUIST FINANCIAL CORP                              | USD    | 996,00              | 41 725,23        | 0,24        |
| TYLER TECHNOLOGIES INC                             | USD    | 73,00               | 40 651,59        | 0,24        |
| UBER TECHNOLOGIES INC                              | USD    | 1 066,00            | 62 096,69        | 0,36        |
| ULTA BEAUTY INC                                    | USD    | 109,00              | 45 782,11        | 0,26        |
| UNICREDIT SPA                                      | EUR    | 1 021,00            | 39 334,03        | 0,23        |
| UNILEVER PLC                                       | GBP    | 1 275,00            | 70 134,25        | 0,41        |
| UNILEVER RTS                                       | EUR    | 1 195,00            | 0,00             | 0,00        |
| UNION PACIFIC CORP                                 | USD    | 173,00              | 38 098,43        | 0,22        |
| UNITED PARCEL SERVICE-CL B                         | USD    | 313,00              | 38 116,18        | 0,22        |
| UNITED RENTALS INC                                 | USD    | 53,00               | 36 055,35        | 0,21        |
| UNITEDHEALTH GROUP INC                             | USD    | 143,00              | 69 858,02        | 0,40        |
| UPM-KYMMENE OYJ                                    | EUR    | 2 088,00            | 55 457,28        | 0,32        |
| US BANCORP                                         | USD    | 931,00              | 43 003,12        | 0,25        |
| VALERO ENERGY CORP                                 | USD    | 316,00              | 37 410,37        | 0,22        |
| VEEVA SYSTEMS INC-CLASS A                          | USD    | 203,00              | 41 217,53        | 0,24        |
| VERISK ANALYTICS INC                               | USD    | 159,00              | 42 292,00        | 0,24        |
| VERIZON COMMUNICATIONS INC                         | USD    | 1 063,00            | 41 052,02        | 0,24        |
| VERTEX PHARMACEUTICALS INC                         | USD    | 91,00               | 35 389,38        | 0,20        |
| VERTIV HOLDINGS CO-A                               | USD    | 428,00              | 46 958,07        | 0,27        |
| VESTAS WIND SYSTEMS A/S                            | DKK    | 2 410,00            | 31 697,05        | 0,18        |
| VISA INC-CLASS A SHARES                            | USD    | 242,00              | 73 859,66        | 0,43        |
| VOLVO AB-B SHS                                     | SEK    | 1 631,00            | 38 289,26        | 0,22        |
| WALMART INC                                        | USD    | 2 089,00            | 182 270,55       | 1,05        |
| WALT DISNEY CO/THE                                 | USD    | 744,00              | 80 004,25        | 0,46        |
| WARNER BROS DISCOVERY INC                          | USD    | 5 165,00            | 52 722,40        | 0,31        |
| WASTE MANAGEMENT INC                               | USD    | 206,00              | 40 143,64        | 0,23        |
| WELLTOWER INC                                      | USD    | 333,00              | 40 529,20        | 0,23        |
| WEST PHARMACEUTICAL SERVICES                       | USD    | 142,00              | 44 918,90        | 0,26        |
| WESTERN DIGITAL CORP                               | USD    | 624,00              | 35 933,48        | 0,21        |
| WILLIAMS-SONOMA INC                                | USD    | 275,00              | 49 178,66        | 0,28        |
| WORKDAY INC-CLASS A                                | USD    | 175,00              | 43 607,19        | 0,25        |
| WW GRAINGER INC                                    | USD    | 41,00               | 41 734,48        | 0,24        |
| ZIMMER BIOMET HOLDINGS INC                         | USD    | 395,00              | 40 293,43        | 0,23        |
| ZOETIS INC                                         | USD    | 218,00              | 34 301,05        | 0,20        |
| ZURICH INSURANCE GROUP AG                          | CHF    | 79,00               | 45 356,92        | 0,26        |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé |        |                     | -                | -           |
| Obligations et valeurs assimilées                  |        |                     | -                | -           |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé     |        |                     | -                | -           |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé |        |                     | -                | -           |
| Titres de créances                                 |        |                     | -                | -           |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé      |        |                     | -                | -           |
| Titres de créances négociables                     |        |                     | -                | -           |

## Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2024 (suite)

| Désignation des valeurs                                                                                                                          | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur boursière     | % Actif Net   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------------------|----------------------|---------------|
| Autres titres de créances                                                                                                                        |        |                     | -                    | -             |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                                |        |                     | -                    | -             |
| <i>Organismes de placement collectif</i>                                                                                                         |        |                     | 955 147,30           | 5,53          |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays                                                    |        |                     | 955 147,30           | 5,53          |
| OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I                                                                                                                      | EUR    | 917,0001            | 955 147,30           | 5,53          |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne                                  |        |                     | -                    | -             |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés         |        |                     | -                    | -             |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés |        |                     | -                    | -             |
| Autres organismes non européens                                                                                                                  |        |                     | -                    | -             |
| <i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>                                                                                              |        |                     | -                    | -             |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension                                                                                   |        |                     | -                    | -             |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés                                                                                             |        |                     | -                    | -             |
| Titres financiers empruntés                                                                                                                      |        |                     | -                    | -             |
| Titres financiers donnés en pension                                                                                                              |        |                     | -                    | -             |
| Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension                                                                                    |        |                     | -                    | -             |
| Dettes représentatives de titres financiers empruntés                                                                                            |        |                     | -                    | -             |
| Autres opérations temporaires                                                                                                                    |        |                     | -                    | -             |
| <i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>                                                                                          |        |                     | -                    | -             |
| <i>Contrats financiers</i>                                                                                                                       |        |                     | -                    | -             |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                                  |        |                     | -                    | -             |
| Appel Marge CACEIS                                                                                                                               | USD    | 26 858,50           | 25 937,71            | 0,15          |
| NASDAQ 100 E- 0325                                                                                                                               | USD    | 1,00                | -16 722,36           | -0,10         |
| SP 500 MINI 0325                                                                                                                                 | USD    | 1,00                | -9 215,35            | -0,05         |
| Autres opérations                                                                                                                                |        |                     | -                    | -             |
| <i>Autres instruments financiers</i>                                                                                                             |        |                     | -                    | -             |
| <b>Créances</b>                                                                                                                                  |        |                     | <b>78 305,21</b>     | <b>0,45</b>   |
| <b>Dettes</b>                                                                                                                                    |        |                     | <b>-21 237,82</b>    | <b>-0,12</b>  |
| <b>Comptes financiers</b>                                                                                                                        |        |                     | <b>69 329,34</b>     | <b>0,40</b>   |
| <b>ACTIF NET</b>                                                                                                                                 |        |                     | <b>17 285 048,24</b> | <b>100,00</b> |